

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 23 mars 2016

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. YEMMOUNI, Mme LABROT, M. EL KHATMI, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL, M. BELHADJ, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme CROYET, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme MOREL, Mme CIPRIANI, M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, Mme RIGAULT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. FOURNIER par M. MONTAIGNAC
M. GIORGIS par Mme MOREL
Mme LAMOUREUX par Mme HELLE
M. HERMELIN par M. GONTARD
M. AUDOYER GONZALEZ par Mme LAGRANGE
M. MERINDOL par Mme RIGAULT
Mme DUPRAT par M. PALY

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

Mme ABEL RODET, Mme BOUHASSANE, M. DELAHAYE et M. VAUTE arrivent au cours des débats relatifs au rapport N°1.

Mme HADDAOUI rejoint l'assemblée au cours de la présentation du rapport N°4.

M. LOTTIAUX quitte la salle durant la présentation du rapport N°14 donnant pouvoir à Mme MAS.

XXX

Mme le Maire, Présidente fait observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats ayant eu lieu à Bruxelles.

XXX

La séance est ouverte à **18h05** par Mme le Maire, Présidente.

XXX

Mme CLAVEL est désignée comme Secrétaire de Séance.

XXX

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **24 février 2016** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - FINANCES - BUDGET : Plan Pluriannuel d'Investissement. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le Plan Pluriannuel des Investissements pour les années 2016 à 2020 tel que présenté en annexe de la délibération.

- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** M. GROS, M. CERVANTES, M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK.

2 - FINANCES - BUDGET : Mise en place des AP/CP (Autorisations de Programme - Crédits de Paiement). M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le vote en AP/CP d'une partie du budget d'investissement,
- **VALIDE** l'architecture et la codification des programmes issus du PPI telle que proposée dans le document « architecture AP/CP 2016-2020 » annexé à cette délibération,
- **DETERMINE** que la règle de caducité des AP est fixée à 2 ans après la dernière échéance votée,
- **OUVRE** les autorisations de programmes, décrites dans le document annexé, et qui représentent, pour la période 2016-2020, un total de 86 668 926,00 €,
- **FIXE** le montant des crédits de paiement ouverts en 2016 à 25 009 118 €.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement sont votés au niveau des programmes tels qu'ils sont indiqués dans la colonne « 2016 » du document «Echéancier 2016 à 2020» joint à la délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder par certificat administratif à l'affectation des crédits ouverts selon les besoins des opérations appartenant à un même programme.

- **AUTORISE** Madame le Maire, conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, à les liquider et à les mandater dans la limite des crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme, sans attendre la vote du budget et sans avoir recours à une ouverture anticipée de crédits.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES, M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK.

3 - FINANCES : Modification du tableau d'amortissement pour les budgets annexes de type M4. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **COMPLETE** les délibérations du 28 Mars 1997, du 30 juin 2012 et du 19 décembre 2013 qui sont présentées en annexe des budgets M4 concernés,

- **FIXE** les nouvelles durées d'amortissement applicables pour déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année aux budgets concernés à : 30 ans pour les constructions, 20 ans pour les agencements et aménagements, 5 ans pour les subventions reçues destinées à l'achat de bien mobiliers, 15 ans pour les subventions reçues destinées à l'achat de biens immobiliers.

- **ADOpte** -

4 - FINANCES - BUDGET : Approbation du Budget Primitif 2016 : Budget Principal. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le projet de budget primitif 2016 relatif au budget principal qui s'élève à la somme de **207 529 867,12 €** ;

- **FIXE** les taux à appliquer en 2016 pour chaque taxe comme suit : Taxe d'habitation : **20,49%** ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,31%** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ;

- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°28 du 16 décembre 2015 portant ouverture anticipée de crédits en section d'investissement.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK. Se sont abstenus : M. GROS, M. CERVANTES.

5 - FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2016 : Budget annexe de la Chambre Funéraire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le projet de Budget Primitif 2016 de la Chambre Funéraire qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de **211 083 €** hors taxes,
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation.
- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT.

6 - FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2016 de la Gestion des Baux. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le projet de budget primitif 2016 de la Gestion des Baux qui s'équilibre en recettes et dépenses, toutes sections confondues, à la somme de **99 205€** hors taxes ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre budgétaire.
- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT.

7 - FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2016 : Budget annexe du Crématorium. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le projet de Budget Primitif 2016 du Crématorium qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **605 267 €** hors taxes ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre budgétaire.
- **ADOPTÉ - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT.

8 - FINANCES - BUDGET : Approbation du budget primitif 2016 : Budget annexe de la Restauration Scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le projet de budget primitif 2016 de la Restauration Scolaire qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de **3 494 110 €**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK.

9 - ACTION CULTURELLE : Une ambition culturelle pour Avignon. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les orientations culturelles présentées

- **ADOpte - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK.

10 - ACTION CULTURELLE : Adoption et mise en place d'un PASS CULTURE AVIGNON. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'adoption et de mise en œuvre d'un *Pass Culture Avignon* en faveur des jeunes Avignonnais de moins de 26 ans.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte à intervenir.

- **ADOpte -**

11 - ACTION CULTURELLE : Mise en place d'un dispositif d'appels à projet pour l'attribution de subventions aux associations culturelles non conventionnées. Mme Cécile HELLE, Présidente, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adoption d'un dispositif d'appel à projet pour la culture,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tout acte et convention à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- **ADOpte - Se sont abstenus :** M. LOTTIAUX, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL représenté par Mme RIGAULT, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, M. VAUTE, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme DUPRAT représentée par M. PALY, M. PALY, Mme SEDDIK.

12 - ACTION CULTURELLE : Convention de partenariat avec l'association Culture Tech. Mme Maryline CROYET, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs avec l'Association Culture Tech pour trois ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir et toutes pièces qui pourraient s'avérer nécessaires.
- **ADOpte** - N'ont pas participé au vote : M. GONTARD, M. HERMELIN représenté par M. GONTARD.

13 - SPORTS : Critérisation des subventions sportives - Année 2016. M. Mounir YEMMOUNI, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le principe de critérisation des subventions aux associations sportives.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOpte** -

14 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Surclassement démographique de la Ville d'Avignon. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de solliciter du Préfet le surclassement de la Ville dans la strate démographique supérieure au titre de son classement comme station de tourisme et de ses quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Le chiffre de population à prendre en compte pour cette demande de surclassement dans la strate des communes de plus de 150 000 habitants correspond à l'addition de la population totale, de la population touristique moyenne et de la population totale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour solliciter le surclassement démographique de la Commune.
- **ADOpte** -

15 - URBANISME : Éco-quartier Joly-Jean - Évolution du projet et engagement de l'opération. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'évolution du projet d'Eco-quartier Joly Jean,
- **DECIDE** d'engager le premier concours de promoteurs sur le secteur Ouest sur les nouvelles bases définies,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce et tout acte à intervenir.
- **ADOpte** -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : *Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu.*

QUESTIONS ORALES

Mme le Maire, Présidente signale que Mme Anne Sophie RIGAULT lui a fait connaître par mail en date du 17 mars 2016, son souhait de poser 5 questions.

Mme le Maire, Présidente rappelle que conformément à l'article 25 du règlement intérieur, lors de chaque séance les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales qui sont limitées à trois par groupe et une pour les non inscrits. Néanmoins elle accède à la requête de Mme RIGAULT.

1) Accueil des migrants :

Lors du conseil municipal du 30 septembre dernier, vous avez annoncé publiquement vous être engagée auprès de l'Etat, à accueillir des migrants. Depuis quelques jours, la Ville de Carpentras en héberge déjà 25, tous entre 20 et 50 ans, venus de Calais, uniquement des hommes seuls, sans femme ni enfant. Six mois après votre annonce, nous aimerions savoir si Avignon accueillera aussi son lot de migrants ? Si oui, quand et combien ?

Mme BELAIDI communique des éléments de réponse.

2) Malaise chez les gardiens de parcs :

Le 04 mars dernier, un gardien de parc tentait de mettre fin à ses jours au poste central de la Police Municipale, place Saint Lazare, révélant au grand jour un véritable malaise au sein de ce service municipal. Des conditions de travail et un climat social détérioré sont avancés pour expliquer ce geste désespéré. Madame le Maire, que comptez-vous faire pour ces agents en souffrance, espérant qu'un autre agent municipal n'en intente à sa vie pour se faire entendre ?

M. GONTARD communique des éléments de réponse.

3) Fiabilité des compteurs LINKY :

Le 09 décembre dernier, vous posiez fièrement aux côtés des dirigeants d'ERDF lors de l'installation du premier compteur Linky, sur Avignon. Un article de presse s'est fait l'écho - il y a tout juste quinze jours - d'une pétition qui circule dans plusieurs départements de France invitant les habitants à refuser la pose de ce nouveau compteur. La technologie utilisée pour transmettre les données de consommation serait, selon l'OMS, potentiellement cancérigène.

De plus, les radiofréquences injectées dans les appareils provoqueraient des pannes et, plus grave, des incendies. Madame le Maire, en tant que garante de la santé publique mais aussi de la sécurité des habitants, pouvez-vous nous garantir que la population ne court aucun risque avec ces nouveaux compteurs ?

M. MARTINEZ TOCABENS communique des éléments de réponse.

4) Question concernant la Culture :

Lors de la conférence de presse des "Rencontres du Sud" au Pandora, le président de l'association du festival des cinémas chargeait la Mairie, je cite : " il y a un vrai problème, la Mairie n'aide plus du tout les Rencontres du Sud, c'est incompréhensible quand on veut défendre la Culture", déplorant également le manque de contact avec les élus municipaux (il voulait dire de la Majorité, bien sûr !). Madame le Maire, pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette association n'a pas reçu de subvention, et n'ayant toujours pas d'adjoint à la Culture depuis plus de six mois - un comble pour une Ville comme Avignon (!) - nous aimerions savoir quelle est votre vision de la Culture ?

Mme le Maire, Présidente communique des éléments de réponse.

5) Remboursement de dépassement des téléphones portables :

Grâce ou plutôt à cause d'une partie de l'équipe qui vous entoure - tant dans votre Cabinet que parmi vos élus - notre cité vient de vivre un véritable feuilleton à rebondissement aussi bien du côté du garage municipal que de celui de la DSI. Nous aimerions savoir très précisément à partir de quand, ceux qui ont dépassé le forfait de téléphone portable mis à leur disposition par la Mairie, ont commencé à rembourser la collectivité ?

Mme le Maire, Présidente communique des éléments de réponse.

XXX

La séance est levée à **minuit** par Mme Le Maire, Présidente.

XXX

Compte-rendu de la séance du conseil affiché le 25 mars 2016.